Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 20 (1973)
Heft: 7-8

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VII. Secours en cas de catastrophes à l'intérieur du pays

La Centrale des secours en cas de catastrophes a établi un aperçu de l'organisation de catastrophe dans les cantons; elle a procédé à une enquête sur les moyens disponibles dans l'administration fédérale en cas de catastrophes, tant en personnel qu'en matériel.
L'office fédéral a collaboré à des exercices de catastrophes organisés par l'Office central de la défense et par l'armée; il a prêté son concours au groupe de travail du Département militaire fédéral chargé des études préliminaires sur les secours en cas de catastrophe en temps de paix et à l'intérieur du pays (contribution de l'armée).
En outre, un échange de vues a été entamé avec le délégué du Conseil fédéral pour les secours en cas de catastrophes à l'étranger.

VIII. Service sanitaire total

L'appréciation de l'état des cantons du point de vue sanitaire a été revue à la lumière de la conception de la protection civile de 1971. Dans douze cantons, cette révision sera prochainement terminée; dans dix cantons, elle est en cours.
De concert avec le Département militaire fédéral (Service de santé), on a commencé la construction d'installations protégées pour le service sanitaire. Les dimensions du centre opératoire protégé de la protection civile d'Herisau seront calculées de façon à permettre l'intervention d'une formation d'hôpital militaire. A Mittelgösgen, l'armée construit un bloc opératoire normalisé dans lequel sera intégré l'hôpital de secours que la protection civile a prévu dans cette région. Les dépenses seront réparties selon les besoins auxquels la construction devra satisfaire pour chacune des parties; mais la quote-part de la protection civile ne doit en aucun cas dépasser le montant que celle-ci aurait dû payer si elle avait entrepris la construction seule.

Matériel livré par rapport à l'effectif réglementaire

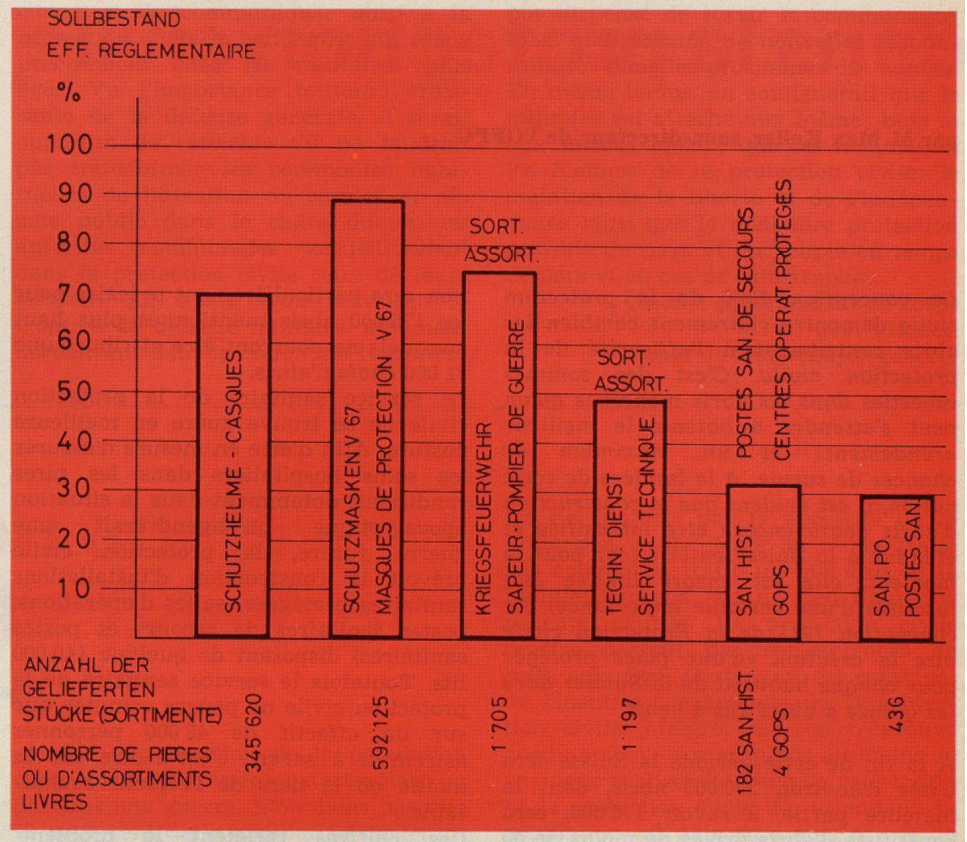

IX. Etranger

Seize délégations de protection civile de 11 (17) Etats ont demandé des informations sur la protection civile en Suisse. Trois fonctionnaires de l'office fédéral ont pu recueillir des expériences à Ulm, Vienne et Bregenz. Onze fonctionnaires supérieurs de la protection civile des pays voisins et du Luxembourg sont venus à Berne pour participer, pendant trois jours, à un échange de vues organisé par l'office fédéral.

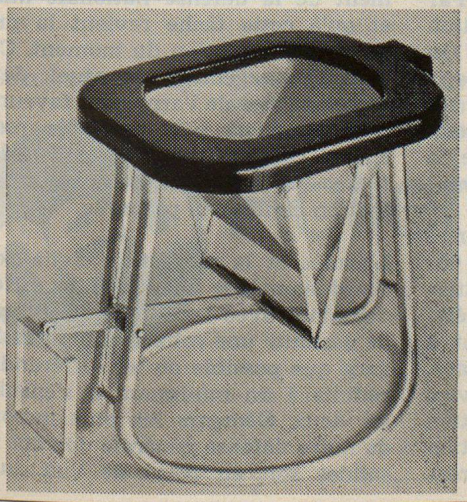

Kein Wasser für Spülzwecke!

Der Notabort «System Widmer» gehört auch in Ihren Schutzraum!

Zu beziehen durch:

Walter Widmer
Techn. Artikel
5722 Gränichen
Telefon 064 311210